

Aide-mémoire Service d'urgence

Avant de débiter votre garde, si ce n'est pas déjà fait :

- Communiquer avec Karina afin d'obtenir votre accès à Zoom professionnel.
- Faire un test afin d'être certain(e) que votre accès fonctionne bien.

Mesures à suivre lors de la réception d'un appel d'urgence

- Communication LGP appelle directement l'interprète de garde et lui donne les informations suivantes : Lieu, nom de la personne sourde et coordonnées du demandeur (infirmier(ère), agent de police, etc.)

IMPORTANT : Même si la demande se trouve dans votre région, avant de vous déplacer, vous devez :

- Communiquer avec le demandeur du service afin de lui proposer l'interprétation vidéo à distance.
- Lui expliquer qu'afin de prévenir les infections à la COVID-19 et de faciliter l'accès aux services aux personnes sourdes, le MSSS encourage la pratique de l'interprétation vidéo à distance.
- Lui mentionner que vous avez l'équipement pour offrir le service IVD et que selon l'information que vous avez obtenue, leur établissement possède également l'équipement.
- Lui fournir le numéro de la réunion et le code d'accès si la réunion n'est pas programmée par le demandeur (il est possible que l'établissement organise la réunion et, dans ce cas, ils vous fourniront un numéro de réunion).

Si le demandeur prétend n'avoir aucun équipement pour l'IVD, vous référer à la liste transmise par Karina pour confirmer si l'équipement est disponible dans l'établissement concerné et connaître son emplacement (info disponible pour certains établissements seulement).

- Questionner le demandeur à savoir si le triage a été fait et, si positif, lui demander d'aller chercher la personne sourde afin que vous puissiez lui expliquer la situation et l'informer du délai d'attente avant la rencontre avec le médecin.

Si l'établissement ne possède pas l'équipement

- Vous rendre immédiatement sur les lieux pour offrir le service.

Notes personnelles
